

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : /
Votants : 18

Date de la convocation :
04 Juillet 2014

Date d'affichage :
04 Juillet 2014

Présents : MM. - Michel BRARD – Michel BENEDETTI -Jean-Luc VALLET –Cécile BOULDE – Catherine LEBOUQC Adjoint

Nicolas HARDY - Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Sébastien TROUVE- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Madeleine DENIS – Dominique FROC - Charles DAVENEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Anne Marie VEILLE

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2014
- Installation classée pour la protection de l'Environnement – Enquête publique – EARL de MAUBUSSON (*délibération*)
- Décision modificative du Budget n° 1 (*délibération*)
- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs (*délibération*)
- Indemnité de Conseil du Trésorier municipal (*délibération*)
- Rapport d'activités 2013 du SMICTOM (*délibération*)
- Questions diverses
 - . informations sur le transfert de pouvoirs de police à Fougères Communauté
 - . demande de l'AMR 35 – Association des Maires Ruraux- proposition de délibération Sur la suppression des Départements.

Le Maire propose l'ajout de la question portant sur l'attribution d'une subvention au titre des Amendes de police pour l'aménagement de voirie – sécurité- de l'Allée des Chataigniers.
Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2014

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Installation classée pour la protection de l'Environnement –Enquête publique – Earl de Maubusson

Cécile BOULDÉ, Adjointe à l'environnement, présente le dossier déposé par l'EARL de MAUBUSSON en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser un élevage de gibier à plumes et d'actualiser le plan d'épandage dont l'établissement se situe à « Maubusson » sur la commune de Javené.

Il s'agit du projet d'installation d'un jeune agriculteur, M. Gaël VILLERBU. Il reprend l'exploitation qui était anciennement mis en valeur par M. BLANCHET. Il s'agit d'un élevage de gibier à plumes de faisans et de perdrix. Il y a également une activité de couvage qui elle n'est pas classée. Les oiseaux sont vendus dès l'âge de un jour.

Seule l'activité d'élevage de faisans et de perdrix est classée au titre des ICPE et est présentée par le biais d'une enquête publique qui se déroule du 30 juin au 31 juillet 2014.

Conformément à l'article R 512-20 du Code de l'environnement, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation :

Au vu des éléments d'information communiqués, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée, à signer tout document à intervenir.

Elle précise également que le repreneur était salarié de l'exploitation depuis 2002. Il n'y a pas de travaux prévus, ni de modification dans les conditions de fonctionnement de l'élevage.

Les effectifs présentés correspondent au fonctionnement maximum de la conduite de l'élevage, à des pics de production. Les effectifs présents en moyenne sont moins importants.

Les fumiers produits seront épandus sur la commune de Cogles, sur les terres de Mme VILLERBU qui est la mère de Gaël VILLERBU. La surface agricole utile de l'EARL, 28 ha environ, est utilisée par les volières et parcours.

L'exploitation compte 6 salariés.

Nicolas HARDY attire l'attention sur la présence de rats liée à cette activité. Cécile BOULDÉ indique que l'exploitant fait des campagnes de dératisation.

Décision modificative du budget n° 1

Monsieur le Maire explique que suite aux décisions de versement de subventions à des associations et de création du dispositif Argent de poche il y a lieu de modifier l'inscription budgétaire du budget primitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- le transfert de crédits suivant :
 - Section de fonctionnement
 - o Dépenses :
 - Article 658 - Charges diverses gestion courante + 1 500 €
 - Article 6574- Subventions aux associations - + 800 €
 - Article 022 – Dépenses imprévues - - 2 300 €
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Le Maire précise qu'au budget primitif en section de fonctionnement, un montant de 20 000 € avait été inscrit, comme tous les ans, en dépenses imprévues. Il reste donc 17 700 €.

Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

■ Vu le tableau d'avancement annuel 2014

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du CDG 35 en date du 16/06/2014

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG 35 en date du 16/06/2014.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

- de fixer le taux du ratio « promus promouvables à 100 % pour la procédure d'avancement de grade de Adjoint Administratif Principal 2^e classe à Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
- de transformer le poste, au tableau des effectifs, d'Adjoint Administratif Principal 2^e classe à Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à effet au 1^{er} /01/2014.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

■ Vu le tableau d'avancement annuel 2014

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du CDG 35 en date du 17/03/2014 (pour la condition du seuil démographique)

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG 35 en date du 16/06/2014

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

- de fixer le taux du ratio « promus promouvables à 100 % pour la procédure d'avancement de grade d'Attaché à Attaché principal
- de transformer le poste, au tableau des effectifs, d'Attaché à Attaché principal à effet au 1^{er} /01/2014.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

L'augmentation annuelle de salaire brut liée à ces deux avancements de grade est évaluée à 945 € soit 0.18% des charges de personnel réalisé au compte administratif 2013

Indemnité de conseil du Trésorier municipal

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement des mandats locaux, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour verser l'indemnité de conseil au comptable.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Patrick GAUVRIT.

Rapport d'activités 2013 du SMICTOM

Michel BENEDETTI, Adjoint, indique que conformément à la réglementation en vigueur, le SMICTOM du pays de Fougères a fourni le rapport annuel d'activité 2013 et il en présente son contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Subvention Amendes de police

Le Maire rappelle que par délibération en date du 15 janvier 2014, le conseil municipal a sollicité une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour des travaux d'aménagements piétonniers protégés allée des Châtaigniers.

Le préfet par courrier en date du 12 juin 2014 informe le Maire de l'attribution en commission permanente du Conseil Général d'un montant de 1 504 €.

Cependant, l'allée des Châtaigniers fait partie d'un aménagement de voirie plus global pour lequel un bureau d'études a été retenu et travaille pour un dossier de consultation des entreprises. De plus, une partie des travaux dépend de la finition d'un lotissement privé et d'un bouclage EDF en souterrain. Le lancement de la consultation devrait intervenir vers la fin de l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- que l'engagement de faire exécuter les travaux prévus ne pourra intervenir qu'en 2015.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Questions diverses

► Pouvoirs de police administrative spéciale

Le Maire informe de l'accord intervenu en bureau communautaire en date du 30 juin concernant le refus de transfert des pouvoirs du maire de police administrative spéciale relatifs à :

- l'assainissement
- la collecte des déchets
- les aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- la circulation et le stationnement
- la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- la sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine

Les membres du bureau communautaire considèrent que la proximité et la réactivité communales sont nécessaires à la mise en œuvre des pouvoirs de police administrative spéciale.

► Proposition de l'Association des Maires Ruraux de soutien au Conseil Général

Le Maire fait part de la demande de l'AMR 35 de délibérer en affirmation du soutien de la commune au Conseil Général d'Ille et Vilaine et à son maintien dans l'organisation territoriale.

Les documents seront transmis à chaque conseiller pour en prendre connaissance et se prononcer lors d'une séance ultérieure.

► Les comptes - rendus des séances du Conseil communautaire en date du 26 mai et 11 juin 2014 seront transmis à chaque conseiller municipal.

► Le Maire fait part du montant 2014 de la redevance pour l'occupation du Domaine Public Gaz que va verser GrDF soit 650 €, calculé en fonction de la longueur des réseaux situés en domaine public communal soit 13 298 mètres.

► Dispositif Argent de Poche – Marc LIBERT donne l'état d'avancement de la mise en place de ce dispositif. 29 jeunes se sont inscrits et la programmation des différents chantiers est prévue.

► Réunion des Associations le 28 juin dernier – Michel BRARD en donne le compte-rendu :

- 19 associations présentes sur 22 recensées
- 1 200 membres adhérents sur l'ensemble des associations.
- Les associations participent bien à cette réunion - aiment se retrouver entre elles pour apprendre notamment à se connaître et à collaborer.

Michel BRARD précise également que le forum des associations aura lieu le 5 septembre, un vendredi soir de 18 à 21 heures. L'association du Footsalle animera la rencontre. Il informe qu'il n'en existe que 2 sur le département : Rennes et Javené.

Il prévoit également une conférence sur le sport à cette occasion. un contact va être pris avec un médecin du CHU de Rennes, ancien médecin de l'équipe de France de Football et du stade Rennais.

Sébastien TROUVÉ informe d'un problème de vitesse routière constaté dans le lotissement des Lavandières III.

Jean-Marc COSTENTIN signale que très souvent une voiture de couleur noire roule vite près de l'accès au Centre de loisirs et qu'à son sens elle présente un problème de sécurité.

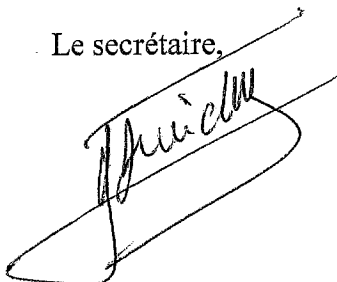
Calendrier

- | | |
|---|--|
| - Prochain conseil municipal : | mercredi 3 septembre (Nicolas HARDY absent excusé) |
| - Commission Espaces verts | Jeudi 10 juillet à 20h |
| - Commissions voirie et Espaces verts | Lundi 25 août à 18h30* |
| - Réunion des riverains (rue P Turgis...) | Vendredi 12 septembre à 20h |
| - Commission communication | Lundi 18 août à 18h30 |
| - Audition candidats conception bulletin | Mercredi 27 août matin |

*En présence du cabinet d'études INFRACONCEPT

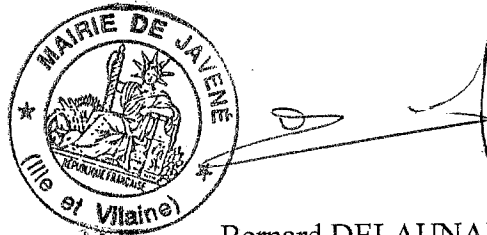
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire,



Michel BENEDETTI

Le Maire,



Bernard DELAUNAY